

Le Québec en avance : oui, mais des pas restent à faire

Au regard du reste du monde et du Canada anglais, le Québec fait figure de pionnier dans ses relations avec les organismes d'action communautaire intervenant dans différents aspects de vie quotidienne des citoyens et citoyennes : environnement, pauvreté, habitation, conditions de travail, loisirs, oppression, orientation sexuelle, famille, etc.

Un des aspects importants de cette réalité est sans aucun doute l'adoption en 2001 de la *Politique gouvernementale - L'action communautaire ; une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Une telle politique est unique au monde et fait l'envie de plusieurs mouvements communautaires à l'extérieur de la province. Nous désirons donc souligner publiquement le 10^e anniversaire de cette Politique importante pour le Québec.

Cette politique vise essentiellement à clarifier le type de relations entre l'État québécois et les organismes d'action communautaire. Une telle politique se veut transversale, c'est-à-dire qu'elle devrait normalement s'appliquer à l'ensemble de l'appareil gouvernemental tout ministère et organisme confondu. Évidemment, cette politique (comme toute politique ou loi de ce genre) a été adoptée dans un contexte historique particulier et répondait (et répond toujours) principalement à deux aspects socio-politiques particuliers. Premièrement, elle se veut une réponse partielle à plusieurs années (sinon de décennies) de pression des organismes d'action communautaire pour obtenir une meilleure reconnaissance et un meilleur financement de l'État québécois. Deuxièmement, elle se veut aussi une réponse à la réorganisation de l'État dans la foulée des démarches de la classe politique et économique remettant en question l'État social (nommé « État providence » par plusieurs) et d'une **crise provoquée** des finances publiques. Dans ce contexte, le gouvernement québécois se tourne vers les organismes d'action communautaire pour « prendre la relève », et ce, à moindre coût.

Réalité peu réjouissante

Après dix ans d'une mise en œuvre inégale au sein de l'appareil gouvernemental, certains aspects positifs pour des centaines d'organismes méritent d'être soulignés : augmentation du pourcentage alloué au financement à la mission par rapport aux ententes de services et projets ponctuels, obtention d'une relative indépendance des organismes par rapport à l'État, soutien financier triennal, allègement de la paperasserie, clarification des relations avec les fonctionnaires, etc. Bien que ces aspects représentent une avancée importante, ces « gains » sont fragiles et sont constamment remis en question sous différentes formes.

Là où le bât blesse le plus est sans contredit l'absence de programme ou de programme adéquat dans plusieurs ministères limitant ainsi la portée réelle de la Politique. Cette réalité est accompagnée par différentes démarches politiques et administratives remettant constamment en question la nécessité pour le gouvernement québécois de mieux reconnaître et de mieux soutenir financièrement les organismes d'action communautaire. Dans ce contexte, nous ne pouvons passer sous silence le sous-financement chronique puisque les organismes d'action communautaire reçoivent annuellement en moyenne 110,629 \$ pour leur financement à la mission. Ce montant comprend les ressources ouvertes vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine. Avec cet argent, les organismes doivent se débrouiller pour assurer leurs interventions multiples (services directs à la population, formation, représentation, etc.), payer leur infrastructure (loyer, téléphone, appareils informatiques, ameublement, etc.), verser les salaires, etc.

Et maintenant...

Nous constatons que la Politique a permis une certaine avancée pour la reconnaissance et le financement des organismes d'action communautaire. Outre le financement, le *Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA)*, regroupant soixante et un (61) regroupements et organismes nationaux d'action communautaire autonome et rejoignant plus de 4 000 organismes à travers toute la province, demande fortement le respect et la continuité de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire tout en souhaitant une augmentation des conditions favorables à une meilleure reconnaissance et à un soutien financier adéquat de ces organismes.

Normand Gilbert,
Coordonnateur au RQ-ACA